

30 novembre 2018

L'honorable Chrystia Freeland
Ministre des Affaires étrangères
Canada

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement du Canada (le Canada) et le Gouvernement des États

cherchent à négocier un résultat
ants d'échanges antérieurs

entre le Canada, les États-Unis et
nent, en vertu de l'article 232, une
Canada peut prendre une mesure d'effet

contester dans le cadre de l'OMC

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre ainsi que votre ~~lettre~~ ~~réponse~~ constituent entre les États-Unis et le Canada un accord qui entrera en vigueur en date ~~de~~ ~~la~~ lettre de réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Ambassadeur Robert E. Lighthizer
Représentant au Commerce des États

30 novembre 2018

L'honorable Ambassadeur Robert E. Lighthizer
Représentant au Commerce des États-Unis
Washington, D.C.,
États-Unis d'Amérique

Monsieur l'Ambassadeur

J'ai le plaisir d'accuser réception de votre lettre datée le 30 novembre, 2018, qui se lit comme suit :

J'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement du Canada (le Canada) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (les États Unis) ont convenu de ce qui suit :

Les États-Unis n'adopteront ni ne maintiendront aucune mesure visant à imposer des tarifs

J'ai également l'honneur de confirmer que le Canada souscrit à cette compréhension et que votre lettre ainsi que cette lettre de réponse, dont les versions française et anglaise ont également foi, constituent entre le Canada et les États-Unis un accord qui entrera en vigueur en date de cette lettre de réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L'honorable Chrystia Freeland
Ministre des Affaires étrangères